**Alexandre Fabre**

Professeur des universités

Agrégé des facultés de droit

Ecole de droit de la Sorbonne

Membre de l’IRJS

Mél : alexandre.fabre@univ-paris1.fr

FONCTIONS

**Depuis sept. 21 Professeur à l’université Paris 1 Panthéon Sorbonne**

**2018-2021 Professeur à l’université Paris Nanterre**

**2013-2018 Professeur à l’université d’Artois, Faculté de droit de Douai**

**2011 - 2013 Maître de conférences en droit privé à l’Université Paris 1 Panthéon Sorbonne**

**2007 - 2011** **Maître de conférences en droit privé** **à l’Université Rennes 2**

**Directeur de l’Institut des sciences sociales du travail de l’ouest**

**2003 - 2005** **Allocataire temporaire d’enseignement et de recherche** à l’Université Paris X - Nanterre

**2000 - 2003** **Allocataire-moniteur** à l’Université Paris X - Nanterre

**FORMATION**

**2013 Agrégation de droit privé et de sciences criminelles**

1er concours externe

 Classé 6ème

**2006**  **Doctorat en droit privé et sciences criminelles**

 *Le régime du pouvoir de l’employeur*

 Thèse soutenue le 7 décembre 2006 à l’Université Paris X – Nanterre, sous dir. Pr. Antoine Lyon-Caen.

 Publiée in coll. Bibliothèque de droit social, tome 52, LGDJ, 2010

*Prix de thèse « André Isoré » décerné par la Chancellerie des* *Universités de Paris 2007.*

*Prix de thèse décerné par l’Association française de droit du* *travail et de la sécurité sociale 2007.*

**2000** **Diplôme d’Etudes Approfondies (DEA) en Droit social et Droit syndical** (mention bien), Université Paris X – Nanterre.

**ACTIVITES D’ENSEIGNEMENT**

**Formation initiale**

**Cours magistraux**

* **Droit du travail,** relations collectives du travail : 36 heures CM L3, S6 Paris 1, depuis 2022
* **Droit du travail approfondi** : 33 heures, CM M1, S8, Paris 1, depuis 2021
* **Droit du travail** (relations individuelles) : 36 heures CM L3 S5 Paris Nanterre (2018-2021)
* **Droit de la protection sociale** : 36 heures CM, L3 S6 Paris Nanterre (2018-2021)
* **Droit du travail (**relations individuelles et collectives : 36 heures CM par semestre), L3, université d’Artois (2013-2017)
* **Droit de la représentation du personnel** (24 heures CM/TD), M1, UFR Droit, Université Paris XIII (2010 - 2011).
* **Actualité du droit du travail** (8 heures CM), IEJ, Université Paris XIII (2008 - 2011).
* **Droit du travail (relations individuelles et collectives)**,M1,IEP de Rennes, (2008 - 2011).
* **Droit de la santé au travail** (20 heures CM), Lic. pro, Université Rennes 2 (2009- 2011).

**Séminaires en Master 2**

* **Droit du contrat de travail** (24 heures CM), Master 2 Droit social, université Paris 1 (depuis 2020)
* **Droit social des affaires** (15 heures CM), Master 2 Droit social, université Paris 1 (depuis 2021)
* **Droit du travail** (24 heures CM), Master 2 AGEC, université Paris 1 (2021/2023)
* **Droit du travail** (36 heures CM), Master 2 DRH & DS, université Paris 1 (depuis 2021)
* **Contentieux dits complexes du travail** (3 heures CM), Master 2 Droit et pratiques des relations de travail, université Paris 2 Panthéon Assas (2018/2023)
* **Droit de l’emploi** (36 heures CM) M2, université Paris X Nanterre (2016-2021)
* **Droit et pratique de la rémunération** (12 heures CM), Master 2 GRH (2018-2021)
* **Techniques contractuelles** (20 heures CM), Master 2 Juriste d’entreprise, université d’Artois (2013-2017)
* **Contentieux du contrat** (14 heures CM), Master 2 Carrières judiciaires et juridiques, université d’Artois (2013-2017)
* **Droit des relations individuelles et collectives de travail** (28 heures CM), Master 2 Juriste d’entreprise, Université d’Artois (2013-2017)
* **Contentieux du travail**, (15 heures CM) Master 2 Carrières judicaires et juridiques, université d’Artois (2015-2017)
* **Droits fondamentaux** **et droit du travail**, Master 2 Recherche, Université Paris Panthéon Sorbonne (2016/2017)
* **Licenciement pour motif économique** (24 heures CM), Master 2 Droit social et relations sociales dans l’entreprise, Université Paris 13 (2016-2018)
* **Pouvoir de l’employeur et contrat de travail** (16 heures CM), Master 2 Droit social et relations sociales dans l’entreprise, Université Paris 13 (2016/2017)
* **Droits fondamentaux de la personne au travail** (16 heures CM), Master 2 Droits et libertés fondamentaux, Université Paris 13 (2016/2017)
* **Droit des relations individuelles et collectives de travail** (16 heures CM), Master 2 Recherche, Université Paris Panthéon Sorbonne (2013-2016)
* **Droit du temps de travail**, (10 heures CM) Master 2 Droit du travail et de la protection sociale, université de Rennes 1 (2008-2016).
* **GPEC et modes alternatifs de ruptures** (10 heures CM), Master 2 Droit du travail et de la protection sociale, université de Rennes 1 (2008 - 2014).

**Formation continue**

* **Séminaires sur la négociation collective** (7 heures CM), **les politiques de rémunération** (7 heures CM) et **la mobilité et la gestion des compétences** (7 heures CM), Master 2Droit social et relations de travail, université Paris 2 Panthéon Assas (depuis 2012).
* **Droit social international et européen** (20 heures CM), Master 2Juriste de droit social, université Paris 1 Panthéon Sorbonne (2015-2017 / depuis 2021)
* **Formations Assas Lextenso,** Centre de formation permanente, université Paris 2 Panthéon Assas : évaluation, temps de travail, discrimination et harcèlement, droit social des entreprises en difficulté, clauses sensibles du contrat de travail, licenciement pour motif personnel… (depuis 2013)
* **Stages de formation prud’homale** / **stages de formation économique et sociale et de formation syndicale**, Institut des sciences sociales du travail, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (2011-2013).
* **Stages de formation prud’homale** / **stages de formation économique et sociale et de formation syndicale**, Institut des sciences sociales du travail de l’Ouest, Université Rennes 2 (2007-2011).

**RESPONSABILITES COLLECTIVES**

**Responsabilités pédagogiques**

- Directeur de la mention droit social, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (depuis 2021)

- Co-directeur du M2 DRH&DS (avec V. Neveu), Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (depuis 2021)

- Co-directeur du M2 recherche Droit social et relations professionnelles, Université Paris Nanterre (2018-2021)

- Directeur du master droit social, Université Paris Nanterre (2019-2021)

**Responsabilités scientifiques**

Co-responsable de la chronique mensuelle « Contrat » de la *Revue de droit du travail* (Dalloz) avec H. Cavat et B. Géniaut (depuis 2022) et avec D. Baugard (de 2020 à 2022)

Membre du conseil scientifique de la semaine juridique social ( JCP S), depuis septembre 2021

Co-responsable de chronique mensuelle « Emploi » (avec F. Géa) de la *Revue de droit du travail* (Dalloz) de 2010 à 2020.

Membre du comité éditorial de la *Revue de droit du travail* (Dalloz) depuis 2010.

Responsable de la chronique droit du travail de la revue *Constitutions* (Dalloz) de 2013 à 2019.

Direction de dossiers parus dans les *Cahiers sociaux* (Les forfaits jours – 2013 ; Variations sur le temps de travail – 2014 ; Les accords collectifs issus de la LSE : premier bilan)

**Responsabilités administratives**

- Membre suppléant du CNU (depuis 2019)

- Membre du CCD université Paris Nanterre (2018-2021).

- Président de la commission de recrutement de l’université Paris Nanterre (mcf 2019 / mcf et pr 2021)

- Elu au conseil d’UFR de droit de l’université d’Artois (2015-2018)

- Elu au conseil académique de l’université d’Artois (2015-2018)

- Président de la commission API (recrutement des ATER, professeurs invités et professeurs associés) de l’université d’Artois (2014-2018)

- Président de la commission de recrutement de l’Université d’Artois (2015/2016)

- Membre de la commission de recrutement de l’Université d’Artois (2013/2014 ; 2014/2015)

- Directeur de l’Institut des sciences sociales du travail de l’Ouest, composante de l’université Rennes 2 (2008 – 2011)

**TRAVAUX ET RECHERCHES**

**(1) Publications**

 Ouvrages

* Cours de droit social, avec F. Rosa et J. Icard, éd. IEJ Jean Domat, 4ème éd. 2022
* *Le régime du pouvoir de l’employeur*, Coll. « Bibliothèque de droit social », tome 52, préf. A. Lyon-Caen, LGDJ, 2010, 412 pages.
* *Le nouveau Code du travail*, en collaboration avec A. Lyon-Caen, Coll. A savoir, Dalloz, 2008, 247 pages.

Rapport de recherches

* *Le contenu des accords collectifs de gestion de l’emploi*, étude réalisée dans le cadre de l’agence d’objectifs de l’IRES, 2011, 72 pages.

Répertoires et jurisclasseurs

* Licenciement, droit commun, *Répertoire de droit du travail*, Dalloz, avril 2020
* Licenciement, motif personnel, *Répertoire de droit du travail*, Dalloz avril 2020

 Articles dans des revues et participation a des ouvrages collectifs

* La prescription salariale : deux prescriptions sous un même nom, *Sem. Soc. Lamy*, suppl, 26 juin 2023,
* « Les sanctions du défaut de négocier », Dr soc. 2023, p. 203
* « La loi « marché du travail » devant le Conseil constitutionnel », Dr. soc. 2023, p. 144
* « Abandon de poste = présomption de démission. Une équation à plusieurs inconnues », JCP S, 2023, 1000
* « Le licenciement », entrée dans le dictionnaire des recherches en droit social de l’IRERP, décembre 2022, https://drds-irerp.fr/licenciement/
* « Le Code du travail numérique, une autre codification », in Mélanges en l’honneur de Pierre Yves Verkindt, LGDJ 2022, p. 149.
* « Retour sur l’arrêt *Tex* : et si la liberté d’expression du salarié avait changé de régime ? », *RDT* 2022, p. 492.
* « L’indemnisation de la perte d’emploi en quête de cohérence », *Sem soc. Lamy* n° 2009, 18 juillet 2022.
* « Regards croisés sur l’interprétation conforme du droit social national », avec J.-G. Huglo, *Dr. soc*. 2021, p. 964.
* « Les obligations de vaccination et de détention d’un passe sanitaire », *RDT* 2021, p. 512
* « Sécuriser le contentieux des licenciements » in *Retour sur les ordonnances Macron*, coll. Etudes et commentaires, Dalloz 2020, p. 371.
* « Actualité du licenciement pour motif personnel », *Revue de droit du travail*, 2020, p. 659.
* « Dynamiques de l’accord collectif. Retour sur dix ans de réforme », seconde partie, *Dr. soc.* 2020, p. 630.
* « Dynamiques de l’accord collectif. Retour sur dix ans de réforme », première partie, *Dr. soc.* 2020, p. 539.
* « L’arrêt du 29 juin 2011 sur les forfaits-jours : un début plus qu’une fin », JSL n° 500, 19 juin 2020.
* « L’accord référendaire dans les TPE », *BJT* oct. 2019, p. 53
* « L’articulation des niveaux de négociation devant le Conseil constitutionnel », *Dr. soc*. 2018, p. 688
* « De la faute retrouvée dans la contestation des suppressions d’emploi », *RDT* 2018, p. 570
* « Regard constitutionnel sur la “négociation” dans les TPE », *Dr. ouv*. juillet 2018, p. 441.
* « L’alcool au travail », in *Alcool et droit*, dir. Th Leleu, Mare et Martin 2018, p. 189
* « Les travailleurs des plateformes sont-ils des salariés ? Premières réponses frileuses des juges français », *Dr. soc.,* juin 2018, p. 547.
* « Rupture conventionnelle collective et congé de mobilité : de faux jumeaux », *Semaine sociale Lamy*, 29 janvier 2018, n° 1800, p. 3
* « La motivation du licenciement », *Droit social* janv. 2018, p. 4
* « Que reste-t-il du droit du licenciement pour motif économique ? », *Semaine Sociale Lamy*, n° 1784 du 2 octobre 2017, p. 3
* « Le formalisme en droit du travail », in *Le formalisme, sources et techniques en droit privé positif*, actes du colloque du 20 octobre 2016, Université de Pau et des Pays de l’Adour, dir. N. Laurent-Bonne et S. Tisseyre, LGDJ, 2017, p. 219.
* « La supériorité du contrat de travail en question », *Droit ouvrier,* juin 2016, p. 372.
* « La détermination des catégories professionnelles, talon d’Achille des PSE », *Semaine Sociale Lamy*, 3 avril 2017, n° 1763, p. 13.
* « Plateformes numériques : gare au tropisme travailliste ! », *Revue de droit du travail*, n° 3, mars 2017, p. 166.
* « Le juge et la rupture conventionnelle », avec C. Radé, *Droit social* 2017, p. 20.
* « Vices et vertus de la responsabilité pour faute dans les groupes de sociétés », *Cah. soc*. Oct. 2016, n° 289, p. 483.
* « Le temps de trajet des travailleurs nomades devant la Cour de justice : la mobilité vue de plus haut », *Droit social*, janvier 2016, p. 58.
* « Validation des PSE négociés : contrôler moins ou… autrement ? », *Semaine Sociale Lamy,* n° 1704 du 28 décembre 2015, p. 10.
* « Réforme des obligations de négocier dans l’entreprise : l’âge de raison ? », *Droit social*, nov. 2015, p. 882.
* « La rémunération variable sous l’angle contentieux », *Cahiers sociaux*, nov. 2015, p. 605.
* « Regard sur le « nouveau » régime de la prise d’acte et de la résiliation judiciaire », *BICC* n° 827 du 15 septembre 2015.
* « Loi Macron : barème, référentiel, grille… l’indemnisation des licenciements injustifiés en quête de prévisibilité *», Lexbase, hebdo éd. soc*. n° 623 du 3 septembre 2015
* « Résiliation judiciaire et prise d’acte : un an après », *Semaine sociale Lamy*, n°1687 du 31 août 2015, p. 4
* « Le contentieux de la violation des engagements en matière d’emploi », *Dr. ouv*. 2015, p. 469.
* « La « fondamentalisation » des droits sociaux en droit de l’Union européenne », in *La protection des droits fondamentaux dans l’Union européenne : entre évolution et permanence*, dir. R. Tinière et C. Vial, Bruylant 2015, p. 163.
* « Les négociateurs sociaux, « seuls juges » du principe d’égalité », *Droit social* 2015, p. 237.
* « Qualité de vie au travail et institutions représentatives du personnel : une articulation à construire », *Droit social* 2015, p. 134.
* « De l’usage des dispositifs de mobilité dans les accords collectifs », *Les Cahiers sociaux*, n° 270, janv. 2015, p. 55
* « L’obligation de sécurité du salarié ou l’histoire d’une fausse autonomie », in *La prévention des risques professionnels*, dir. F. Héas, *Semaine sociale Lamy*, n° 1655, 8 décembre 2014, p. 39.
* « La responsabilité délictuelle pour faute au secours des salariés victimes d’une société tierce », *Revue de droit du travail*, nov. 2014, 672.
* « Manquements contractuels de l’employeur : quelles alternatives à la rupture », *Semaine sociale Lamy, n°*1640 du 21 juillet 2014, p. 7.
* « Salariés sédentaires vs salariés nomades. Le va-et-vient de la jurisprudence sur la mobilité géographique », *Semaine sociale Lamy, n°*1633 du 2 juin 2014, p. 6.
* « L’égalité en droit privé », in *Egalité et droit social*, dir. J.-F. Akandji-Kombé, IRJS éditions, 2014, p. 87.
* « Changement d’horaires : et si le salarié avait son mot à dire », *Les* C*ahiers sociaux*, n° 263, avril 2014, p. 336
* « L’extension de l’obligation de reclassement préalable au licenciement pour motif économique », *Revue de droit du travail*, n° 12, 2013, p. 752.
* « Le contentieux du forfait-jours. Essai d’ordonnancement », *Les Cahiers sociaux*, n° 257, nov. 2013, p. 479.
* « Le licenciement économique et l’objectif de sécurisation », *Revue de droit du travail*, n° 3, 2013, p. 184**.**
* **«**Egalité de traitement et gestion des rémunérations et de l’emploi », in *Le droit social, l’égalité et les discriminations*, Dir. G. Borenfreund et I. Vacarie, coll. Thèmes et commentaires, Dalloz, 2013, pp. 107-131.
* « Les techniques de contrôle du pouvoir de l’employeur : une comparaison public / privé », in *Droits du travail & des fonctions publiques : Unité(s) du Droit ? Influences, convergences, harmonisations*, Actes du colloque de Nanterre - 30 septembre / 1er octobre 2010, Dir. M. Touzeil-Divina et M. Sweeney, Coll. L’unité du droit, éd. Lextenso, 2012, p. 65.
* « Attribution d’heures supplémentaires ou d’astreintes : principe d’égalité, où es-tu ? » *Semaine sociale Lamy*, n° 1560 du 19 novembre 2012, p. 11.
* « Les résistances du droit du travail français face à la crise », avec E. Dockès, *Dr. ouv*. 2012, p. 78.
* « Les temps du travail : entre libertés et pouvoirs », *Semaine sociale Lamy,* supplément n° 1508 du 10 octobre 2011, p. 141.
* « Coup de froid sur la GPEC : quand anticipation ne rime plus avec exonération ! », *Semaine sociale Lamy*, n° 1483, 14 mars 2011, p. 7.
* « Accord sur le portage salarial : la fin des incertitudes ? », *Semaine sociale Lamy*, n° 1454, 12 juillet 2010, p. 2.
* « La négociation des plans de restructuration », *Droit ouvrier* 2010, p. 739.
* « Le portage salarial au milieu du gué », *Semaine Sociale Lamy*, n° 1435-1436, 8 mars 2010, p. 11.
* « Panorama critique de la négociation collective sur l’emploi », in *Emploi en ruptures*, Dir. B. Gomel, D. Méda, E. Serverin, Coll. Thèmes et commentaires, Dalloz, 2009, pp. 249-260.
* « Le défi des restructurations », avec C. Sauviat, in *La France du travail*, Editions de l’atelier, 2009, pp. 165-194.
* « Rupture conventionnelle et champ du licenciement pour motif économique : une exclusion troublante », *Revue de droit du travail*, n° 11, nov. 2008, pp. 653-658.
* « L’accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 : une tentative d’évaluation », en collaboration avec F. Lefresne et C. Tuschzirer, *Revue de l’OFCE*, octobre 2008, pp 5-28.
* « Réflexions sur la recodification du droit du travail », en collaboration avec M. Grévy, *Revue de Droit du travail*, n° 6, déc. 2006, pp. 362-369.

Notes et observations de jurisprudence

* *Contributions à la chronique mensuelle « Contrat » de la Revue de droit du travail (Dalloz)*
* « Du droit du salarié à demander des précisions sur le motif de son licenciement : l’employeur n’a pas l’obligation d’en faire mention dans la lettre », *RDT* 2022, p. 505.
* « Des limites de la requalification en CDI : au-delà de la neutralisation du terme, la survie des stipulations contractuelles propres à chaque contrat », *RDT* 2022, p. 35.
* « Procédure conventionnelle de licenciement et garantie de fond : reculer pour mieux sauter ? », *RDT* 2021, p. 642.
* « La prévention de l’inaptitude du salarié à son poste de travail », *RDT* 2021, p. 314.
* « L’adaptation temporaire du droit des contrats de travail (avec D. Baugard), *RDT* 2020, p. 536.
* « De la licéité de la sous-traitance. A propos de l’externalisation du nettoyage dans le secteur de l’hôtellerie », *RDT* 2020, p. 396.
* « Il faut sauver les contrats de travail ! », *RDT* 2020, p. 246.
* *Contributions à la chronique mensuelle « Emploi » de la Revue de droit du travail (Dalloz)*

#### « Pauvre PSE ! Sur la non-transmission d'une QPC relative à l'appréciation du PSE dans les entreprises en redressement ou liquidation judiciaire », *RDT* 2019,p. 716.

* « Pour l’intégration des licenciements secondaires dans les PSE », obs CE 10 octobre 2018, LCL, n° 395280 et CAA Douai, 6 décembre 2018, *RDT* 2019, p. 416.
* « Durée de la procédure des PSE : l’employeur seul maître du temps ? », obs. sous CAA Paris, 21 mars 2018, *RDT* mai 2018, p. 379.
* « Transfert conventionnel : le principe d’égalité meurt chaque jour un peu plus, obs. sous Cass. soc. 30 novembre 2017, *RDT*, n° 1, janvier 2018, p. 56
* « Inépuisable droit à l’emploi… qui justifie tout et ne protège rien », obs. sous Cons. constit. 20 octobre 2017 2017-655 QPC, *RDT*, n° 11 novembre 2017, p. 720
* « Quand le principe d’égalité bute sur l’autonomie du PSE », *RDT*, n° 9, septembre 2017, p. 545.
* « Plafonds de l’AGS : *all* (cotisations sociales) *inclusive* ! », *RDT*, n° 4, avril 2017, p. 261.
* « Autorisation administrative des licenciements collectifs : la liberté d’entreprise plie mais ne rompt pas… », obs. sous CJUE 21 décembre 2016, aff. C. 201/15, *RDT*, n° 2, février 2017, p. 127.
* « Licenciement d’un salarié protégé dans le cadre d’une procédure collective : la fenêtre de tir du juge prud’homal », obs. sous Soc. 23 mars 2016, *RDT,* n° 4, avril 2016, p. 263.
* « Du caractère normateur des plans de départs volontaires », obs. sous Soc. 12 janvier 2016, *RDT* n° 2, février 2016, p. 97.
* « La notion de licenciement au sens de la directive 98/59 : une conception extensive riche en virtualités », obs. sous CJUE 11 novembre 2015, aff. C-422/14, *RDT* n° 1, janv. 2016, p. 37.
* « Périmètre des licenciements collectifs au sens de la directive 98/59 », Obs. sous CJUE 30 avril 2015 et 15 mai 2015, *RDT* n° 6, juin 2015, p. 400.
* « Le contrat de sécurisation professionnelle devant la Cour de cassation ou le changement dans la continuité », Obs. sous Soc. 17 mars 2015, *RDT*, n° 5, mai 2015, p. 328.
* « Saisine de la commission territoriale de l’emploi en cas de grand licenciement économique : en quoi consiste l’obligation de l’employeur ? », Obs. sous Soc. 17 mars 2015, *RDT*, n° 5, mai 2015, p. 331.
* « Aspects sociaux de l’ordonnance du 12 mars 2014 portant réforme du droit des entreprises en difficultés », *RDT*, n° 4, avril 2014, p. 356.
* « L’obligation de reclassement est-elle toujours une obligation préalable au licenciement ? », Obs. sous Soc. 26 juin 2013, *RDT,* n° 10, octobre 2013, p. 626.
* « L’application des critères d’ordre de licenciement au niveau de l’entreprise : le choix de la solidarité », Obs. sous Soc. 15 mai 2013, *RDT*, n° 9, septembre 2013, p. 559.
* « Du nouveau chez Pôle emploi : la radiation n’est plus rétroactive », com instruc. du 11 décembre 2012, *RDT*, n° 2, février 2013, p. 106.
* « Le demandeur n’a pas que des obligations, il a aussi des droits », Obs. sous TA Paris 11 septembre 2012, *RDT,* n° 10, octobre 2012, p. 558.
* « Convention de reclassement personnalisé et licenciement économique : une assimilation persistante », Obs. sous Soc. 12 juin 2012, *RDT*, n° 10, octobre 2012, p. 556.
* « Le chômage partiel ne connaît pas la crise ! Retour sur une réforme au long cours », *RDT*, n°5, mai 2012, p. 286.
* « Vers une plus grande effectivité du transfert conventionnel des contrats de travail », Obs. sous Soc. 7 décembre 2011, *RDT,* n° 2, février 2012, p. 96.
* « La convention de reclassement personnalisé n’exclut pas la priorité de réembauche », Obs. sous Soc. 30 novembre 2011, *RDT*, n° 1, janvier 2012, p. 34.
* « Difficultés économiques de l’entreprise et légèreté blâmable de l’employeur », Obs. sous Soc. 22 septembre 2011 et Soc. 23 novembre 2011, *RDT*, n° 1, janvier 2012, p. 37.
* « Prêt de main d’œuvre illicite : le « but lucratif » vu du côté de l’utilisateur », Obs. sous Soc. 18 mai 2011, *RDT*, n° 9, septembre 2011, p. 503.
* « Les plans de départs volontaires et le délicat problème de sélection des candidats », Obs. sous Soc. 1er février 2011, *RDT*, n° 7-8, juillet-août 2011, p. 437.
* « Actualité de la motivation du licenciement économique », *RDT*, n° 7-8, juillet-août 2011, p. 439.
* « Regards croisés sur la dispense d’activité », obs. sous CE, 4ème sous section, 12 janvier 2011 et Soc. 15 décembre 2010, *RDT,* n° 3*,* mars 2011, p. 179.
* « Les plans de départs volontaires à l’épreuve du principe d’égalité de traitement. Un nouveau signe de soumission au droit du licenciement pour motif économique ? », obs. sous Soc. 13 juillet 2010, *RDT*, n° 10, octobre 2010, p. 580.
* « Délais de saisine du juge en matière de licenciement économique : la Cour de cassation limite la prescription d’un an », Obs. sous Soc. 15 juin 2010, *RDT*, n° 9, septembre 2010, p. 512.
* « Ruptures conventionnelles et suppressions d’emplois pour motif économique : possibilité offerte par la loi ou fraude à la loi ? », A propos de l’instruction DGT du 31 mars 2010, *RDT*, n° 6, juin 2010, p. 369.
* « La convention de reclassement personnalisé sur les traces de la convention de conversion », Obs. sous Soc. 14 avril 2010 (deux arrêts) et Soc. 5 mai 2010, *RDT*, n° 7/8 juillet-août 2010, p. 437.
* « Ruptures conventionnelles et suppressions d'emplois pour motif économique: possibilité offerte par la loi ou fraude à la loi ? », *RDT,* n° 6, juin 2010, p. 369.
* « Contre qui le salarié peut-il agir en cas d’obstacle au transfert conventionnel de son contrat de travail ? », Obs. sous Soc. 2 décembre 2009, *RDT*, n° 3, mars 2010, p. 166.
* « Modification du contrat et obligation de reclassement : l’une n’empêche pas l’autre ! », Obs. sous Soc. 29 novembre 2009, *RDT*, n° 2, février 2010, p. 103.
* « Un PSE n’a pas à prévoir de mesures de reclassement interne en cas de plan de départs volontaires », Obs. sous CA Versailles, 14ème Ch., 1er avril 2009, n°09/01005, *RDT*, n° 6, juin 2009, p. 380.
* « Les limites de l’anticipation d’un PSE par accord de méthode », Obs. sous CA Toulouse, 4e Ch. sect. 2, 30 janvier 2009, *RDT*, n° 5, mai 2009, p. 309
* « L’application du PARE anticipé à la résiliation amiable pour motif économique », Obs. sous Soc. 16 décembre 2008, *RDT*, n° 3, mars 2009, p. 165.
* « Première lecture du projet d’accord national interprofessionnel sur la GPEC », *RDT*, n°1, janvier 2009, p. 34.
* « Des précisions sur la date d’exigibilité de l’obligation de négocier la GPEC… et plus encore ? », Obs. sous Soc. 24 juin 2008, *RDT*, n° 11, novembre 2008, p. 666.
* « Mise à la retraite dans le cadre d’un projet de suppression d’emplois : un revirement salutaire », Obs. sous Soc. 18 mars 2008, *RDT*, n° 9, septembre 2008, p. 527.
* « Transmission d’un engagement unilatéral dans le cadre d’un plan de cession », Obs. sous Soc. 12 mars 2008, *RDT*, n° 6, juin 2008, p. 387.
* « L’inopposabilité de la clause individuelle de garantie d’emploi prévue par un plan de cession », Obs. sous Soc. 29 janvier 2008, *RDT*, n° 5, mai 2008, p. 310.
* Critiques de quelques propositions du rapport Rouilleault », *RDT*, n°12, déc. 2007, p. 725
* « Responsabilité délictuelle de la société mère au titre d'une garantie d'exécution d'un PSE établie dans une filiale », Obs. sous Soc. 27 novembre 2007, *RDT*, n° 3, mars 2008, p. 178.
* « Transaction conclue en échange d’une mesure du plan de sauvegarde de l’emploi : une combinaison impossible » Obs. sous Soc. 20 novembre 2007, *RDT*, n° 2, fév. 2008, p. 101.
* « L’obligation d’adaptation à la croisée des chemins : entre autonomie et diversification », Obs. sous Soc. 23 octobre 2007, *RDT*, n° 1, janv. 2008, p. 33.
* « L’absence de spécificité du plan de sauvegarde de l’emploi adopté par accord collectif », Obs. sous Soc. 9 octobre 2007, *RDT*, n° 12, déc. 2007, p. 723.
* « Retour sur le contrôle du licenciement pour motif économique », Obs. sous Soc. 20 juin 2007, *RDT*, n° 10, oct. 2007, p. 585.
* « A la recherche du critère de qualification de la résiliation amiable du contrat de travail », Obs. sous Soc. 6 juin 2007, *RDT*, n° 9, sept. 2007, p. 519.
* *Contributions à la chronique Droit du travail et protection sociale de la revue Constitutions (Dalloz)*
* « Le comité d’entreprise et les affres du temps », Cons. constit., n° 2017-452 du 4 août 2017, *Constitutions,* juillet-septembre 2017, p. 432.
* « L’instance de dialogue social dans les réseaux de franchise, commentaire partiel de la décision n°2016-736 du 4 août 2016 sur la loi *Travail* », *Constitutions,* juillet-septembre 2016, p. 446.
* « Loi *Macron* : le plafonnement des dommages-intérêts pour licenciements injustifiés contraire à l’égalité », Cons. constit. n° 2015-715 DC du 5 août 2015, *Constitutions,* juin-septembre 2015, p. 421.
* « La promesse présidentielle de « Florange » à l’épreuve du droit de propriété et de la liberté d’entreprendre », Cons. Constit n°2014-692 DC du 27 mars 2014, *Constitutions* avril-juin 2014, p. 204.
* *Panorama de droit du travail (en collaboration)*
* Obs. sous Soc. 30 septembre 2009, *D*. 2010, pan. p. 679 (sur l’articulation entre la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et le droit du licenciement pour motif économique).
* Obs. sous Soc. 14 octobre 2008, *D*. 2009, pan. p. 591 (sur la clause de mobilité).
* Obs. sous Soc. 13 novembre 2008 *D*. 2009, pan. p. 594 (sur la clause contractuelle de garantie d’emploi).
* Obs. sousSoc. 31 octobre 2007, *D*. 2008, pan p. 444 (sur la validité de la convention de forfait annuel en jours).
* Obs. sousSoc. 23 octobre 2007, *D*. 2008, pan. p. 447 (sur la clause contractuelle de garantie d’emploi).
* *Autre notes et observations de jurisprudence*
* « L’obligation de réserve, nouvelle venue au pays de la liberté d’expression du salarié, RDT 2023, p. 39
* « Contrôle du temps de travail des salariés en forfait-jours : la fin et les moyens », *JCP S* 2021, 1292
* « Clause de mobilité géographique : quelle(s) finalité(s) admissible(s) ?, *Cahiers sociaux,* n° 287, juillet 2016, p. 338.
* « Les travailleurs transférés ont droit au maintien des conditions de travail résultant de la convention collective du cédant lorsque, bien que résiliée, ses effets sont provisoirement maintenus par la loi », CJUE, 11septembre 2014, aff. C-328/13, *Lexbase hebdo éd. soc.* n° 589 du 6 novembre 2014.
* « Non prise en compte des contrats aidés dans les effectifs : la Cour de cassation emboite le pas de la Cour de justice », obs. sous Soc. 9 juillet 2014, n° 11-21.609, *Lexbase hebdo éd. soc*. n°582 du 11 septembre 2014
* « Le droit au congé payé ne meurt pas avec le travailleur », obs. sous CJUE, 12 juin 2014, aff. C-118/13, *Lexbase hebdo éd. soc*. n°577 du 3 juillet 2014
* « Le forfait-jours sous le contrôle du juge : entre exigence de précision de la convention individuelle et respect des mesures de protection du salarié », obs. sous Cass. soc. 12 mars 2014, n° 12-29141, *Lexbase hebdo éd. soc*. n° 566 du 10 avril 2014.
* « Saisine d’une commission territoriale de l’emploi et obligation de reclassement de l’employeur : l’une ne va pas sans l’autre ! », obs. sous Cass. soc. 18 février 2014, n° 12-18029, *Lexbase, hebdo éd. soc.* n° 564 du 27 mars 2014
* « Changement d’horaires et droit à la vie personnelle et familiale du salarié : une valse à trois temps », Obs sous CA Paris 10 novembre 2013, *Les cahiers sociaux*, n° 260, janvier 2014, p. 453.
* « La Chambre commerciale et l’instrumentalisation des procédures collectives. A propos de l’arrêt Sodimédical », Obs. sous Com. 3 juillet 2012, *JCP éd. G* 1073.
* « Modification du contrat et droits fondamentaux », Obs. sous Soc. 3 nov. 2011, *Semaine Sociale Lamy*, n° 1518 du 19 décembre 2011, p. 11.
* « La durée maximale de la mise à pied doit être précisée par le règlement intérieur (ou comment renforcer l’autolimitation du pouvoir disciplinaire de l’employeur), Obs. sous Soc. 26 octobre 2010, *RDT*, n° 12, décembre 2010, p. 719.
* Obs. sous Soc. 27 septembre 2007, *juris-associations* n° 370, p. 11 (sur la notion de faute grave justifiant une mise à pied à titre conservatoire)
* Obs. sous Soc. 13 juin 2007, *D*. 2007, AJ, p. 1962-1963 (sur l’indemnité différentielle de réduction du temps de travail).
* Obs. sous Soc. 23 mai 2007, *D*. 2007, AJ, p. 1662 (sur la possibilité de faire appel d’un jugement prud’homal de caducité).
* Obs. sous Soc. 23 mai 2007, *D*. 2007, AJ, p. 1591-1592 (sur l’accès aux courriels personnels d’un salarié par un huissier désigné sur requête).
* Obs. sous Soc. 23 mai 2007, *D*. 2007, AJ, p. 1598 (sur l’utilisation d’un SMS comme preuve).
* Obs. sous 2ème civ. 10 mai 2007, *D*. 2007, AJ, p. 1599 (sur l’application de la législation des accidents du travail au suicide d’un salarié).
* Obs. sous Soc. 3 mai 2007, *D*. 2007, AJ, p. 1504 (sur la sanction de l’insuffisance du plan social établi à l’occasion d’une procédure collective).
* Obs. sous Soc. 3 mai 2007, *D*. 2007, AJ, p. 1504-1505 (sur l’action en exécution d’un accord collectif par un syndicat non-signataire)
* Obs. sous Soc. 27 mars 2007, *D*. 2007, AJ, p. 1142-1143 (sur la résiliation amiable du contrat de travail d’un salarié protégé).
* Obs. sous Soc. 7 mars 2007, *D*. 2007, AJ, p. 945 (sur la contrepartie financière de la clause de non-concurrence).
* Obs. sous 2ème civ. 22 février 2007, *D*. 2007, AJ, p. 791-792 (sur l’application de la législation des accidents du travail à une tentative de suicide).
* Obs. sous 2ème civ. 22 février 2007, *D*. 2007, AJ, p. 800 (sur l’exclusion de la responsabilité civile en matière d’accidents du travail et de maladies professionnelles).
* Obs. sous Soc. 14 février 2007, *D*. 2007, AJ, p. 660-661 (sur le contrôle de pertinence du plan de sauvegarde de l’emploi).
* Obs. sous Soc. 7 février 2007, *juris-associations* n°358, p. 9 (sur le régime spécifique de la période d’essai d’un travailleur handicapé employé en milieu protégé).
* Obs. sous Soc. 9 janvier 2007, *D*. 2007, AJ, p. 375-376 (en faveur de la reconnaissance d’une discrimination indirecte en raison de l’état de santé du salarié).
* Obs. sous Soc. 31 janvier 2007, *D*. 2007, AJ, p. 505-506 (sur la nature juridique du PARE).
* Obs. sous Soc. 21 décembre 2006, *D*. 2007, AJ, p. 376-377 (sur l’admission de la prise d’acte de la rupture après une action en résiliation judiciaire du contrat de travail).
* Obs. sous Soc. 20 décembre 2006, *D*. 2007, AJ, p. 446 (sur la compétence exclusive du conseil de prud’hommes en matière de discrimination).
* Obs. sous Soc. 27 mai 2003, *D*. 2004, som. com. p. 382-383 (sur la requalification d’un contrat de franchise en contrat de travail).
* Obs. sous Soc. 26 novembre 2002, *D*. 2003, som. com. p. 394-395 (sur la surveillance d’un salarié à son domicile).
* Obs. sous Soc. 10 octobre 2001, *D*. 2002, som. com. p. 764 (sur la modification du contrat)

**(2) Communications orales**

* L’autorité administrative, entre contrôle et accompagnement (animation de table ronde), Le PSE en contexte : quelle typologie ? (participation à une table ronde), in "Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi, 10 ans après la loi du 14 juin 2013", Université de Toulouse, 14 juin 2023.
* Brèves observations sur l’article de J. Morin, « Repenser la réparation de la perte d’emploi », séminaire méthodologique du laboratoire de droit social, IRJS, université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 1er décembre 2022.
* Participation à une table-ronde sur « Les tensions de recrutement. Comment les expliquer ? Quels outils pour les surmonter ? », organisée par le séminaire « emploi », Ministère de l’Economie, Bercy, 14 novembre 2022.
* « La prescription des actions en paiement ou en répétition des salaire », in Les prescriptions en droit du travail, Université Paris 8, 20 octobre 2022.
* « Les sanctions du défaut de négociation collective », in Négociation collective, accord collectif et sanction, Clermont Ferrand, 30 septembre 2022.
* « L’arrêt *Tex*, quelle portée ? », séminaire d’actualité du laboratoire de droit social, IRJS, université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 23 juin 2022.
* « Indemniser la perte d’emploi », in *Questions sensibles en droit du travail*, 17 juin 2022, Grand-chambre de la Cour de cassation.
* « 40 ans de licenciement pour motif personnel », in *1981-2021 : 40 ans de sciences sociales du travail*, Université Rennes 2, 26 novembre 2021
* « Le droit des travailleurs face à l’Etat d’urgence sanitaire », conférence organisée par la clinique juridique de la Sorbonne, 17 novembre 2021.
* « La suspension du contrat de travail dans la loi du 5 août 2021 », Table ronde organisée par l’Association française de droit du travail et de la sécurité sociale (AFDT), 21 octobre 2021.
* « Le code du travail numérique », in *Intelligence artificielle et droit du travail*, 1er juillet 2021, Grand-chambre de la Cour de cassation.
* « L’interprétation conforme du droit social national » avec J.-G. Huglo, in *Questions sensibles de droit du travail*, 18 juin 2021, Grand-chambre de la Cour de cassation.
* « Le principe d’égalité de traitement en droit du travail », avec C. Radé et F. Champeaux, conférence de l’AFDT grand est, 19 sept. 2019, Nancy
* « Principe d’égalité : retour aux sources ? », in *Questions sensibles en droit du travail*, 14 juin 2019, Grand-chambre de la Cour de cassation.
* « L’accord référendaire », in Pratiques innovantes de la négociation d’entreprise, , 7 juin 2019, université de Montpellier.
* « Les restructurations », table ronde organisée par l’AFDT (avec D. Piveteau, Y. Tarasewicz, B. Burstein), 24 mai 2019, Paris
* « La qualification de contrat de travail à l’assaut des plateformes numériques », in *Tempête judiciaire sur les plateformes numériques*, regards franco-italien, 29 mars 2019, Université Paris Nanterre.
* « Le contrat collectif », *2008-2018 : dix ans de démocratie sociale*, cycle de conférences du Laboratoire de droit social de Paris 2, 18 mai 2018.
* « Le contentieux de la requalification des travailleurs des plateformes : tour d’horizon des premières décisions », in *L’émergence des plateformes collaboratives et l’impact de cette nouvelle forme d’organisation de l’entreprise sur les relations de travail*, Cercle de droit social de l’entreprise, 21 mars 2018
* « Sécuriser le contentieux du licenciement », in *Ordonnance Macron : un nouveau droit du travail ?*, colloque des 22 et 23 février 2018, Nancy.
* « La rupture conventionnelle collective », intervention dans le cadre d’une séance d’actualité organisée par l’Association française de droit du travail et de la sécurité sociale (AFDT), 16 février 2018
* Participation à une table ronde sur « La rupture conventionnelle collective et le congé de mobilité », in *Rencontres autour des ordonnances*, 15 décembre 2017, université Paris-Nanterre.
* « Regard constitutionnel sur la « négociation » dans les petites entreprises », in *Ordonnances Macron et normes supra-légales*, université Saint-Denis, 8 décembre 2017.
* « Ce que les ordonnances changent au droit de la rupture du contrat de travail », in *Les ordonnances du 2 septembre 2017 : vers un nouveau droit du travail ?*, Université Paris 2 Panthéon Assas, 28 novembre 2017
* « L’alcool au travail », in *Alcool et droit*, université d’Artois, mercredi 8 novembre 2017
* « Autour de la subordination », table ronde organisée par l’Association française de droit du travail et de la sécurité sociale (AFDT), 19 mai 2017, Paris.
* « Codification of labour law. Practices, experiences and models in comparative perspectives », panel round 1 : defining codification : from technical reform to modernisation ; panel round 2 : process and method of codification, Brussels 11 mai 2017.
* « La loi et l’accord collectif d’entreprise », in *Les accords collectifs d’entreprise après la loi Travail,* université de Valenciennes, 25 avril 2017.
* « La supériorité du contrat de travail », in *L’accord collectif après la loi El Khomri*, colloque de l’institut du travail de Bordeaux, 3 mars 2017.
* « Conquérons de nouveaux territoires (franchises et plateformes) », in *La loi Travail : la parer, s’en emparer*, colloque du Syndicat des avocats de France, 3 décembre 2016, Paris.
* « Le formalisme en droit du travail », in *Regards croisés sur le formalisme : nouveaux enjeux, nouvelles contraintes*, Université de Pau, 20 octobre 2016.
* « Le statut du travailleur illégal », in *La lutte contre le travail illégal : défis et perspectives*, université d’Artois, 30 septembre 2016
* « Nouvelles formes de travail : quelle(s) politique(s) d’encadrement ? », in demi-journée Gérard Lyon-Caen, ***Subordination juridique, dépendance économique : quelles protections pour quels travailleurs ?*, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 17 juin 2016.**
* « La rupture conventionnelle et le juge », avec C. Radé, in*L’accord et le juge du travail*, Cour de cassation, 27 mai 2016
* « Le projet de réforme du licenciement pour motif économique », in *Le droit du travail en procès,* table ronde, 21 mars 2016, université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
* « La diversité des régimes juridiques de mobilité », AFERP, 17 novembre 2015.
* « La mobilité géographique du salarié », avec A. Soumaire et A. Sutra, Commission sociale du Barreau de Paris, 9 novembre 2015.
* « Les IRP et la loi Rebsamen », Rassemblement national des CE, Force ouvrière, 3 novembre 2015
* « La réparation des préjudices des créanciers : l’exemple des salariés » avec J. Vallansan in Réforme du droit des entreprises en difficulté, un an après, Douai, 2 octobre 2015.
* « Le projet de loi sur le dialogue social » (table ronde avec E. Gayat et S. Béal), in Où va le dialogue social ?, colloque organisé pour les 30 ans de l’IRT de Nancy, 1er juillet 2015.
* « Les ruptures contentieuses » (avec Camille Goasguen), in *Les Rencontres de la Chambre sociale 2015*, Cour de cassation, 20 mars 2015.
* « Etude de cas : le contentieux des engagements en matière d’emploi », in *Préjudices et indemnisation en droit social*, colloque organisé par l’institut du travail de Bordeaux, 13 mars 2015.
* « Qualité de vie au travail, experts CE et administration du travail », in *Qualité de vie au travail et droit du travail*, colloque Droit social, 14 novembre 2014, Paris.
* « La fondamentalisation des droits sociaux en droit de l’Union européenne », in *La protection des droits fondamentaux dans l’Union européenne : entre évolution et permanence*, colloque de l’IDEDH et du CEDECE , Université de Montpellier 1, 19 et 20 juin 2014
* « L’ANI sur la qualité de vie au travail », Université de Toulouse, 14 février 2014.
* « Vers un droit des mobilités ? », AFDT, Chambre sociale de la Cour de cassation, Paris, 31 janvier 2014
* « L’égalité en droit privé », in *Egalité et droit social,* cycle de conférence organisé par le CRDS-IRJS, Université Paris 1, 19 avril 2013.
* « Le principe d’égalité de traitement », in *Non-discrimination, Harcèlement et égalité de traitement,* formation ENM, 23 octobre 2012.
* « Egalité de traitement et gestion des rémunérations et de l’emploi », in *Le droit social, l’égalité et les discriminations*, Université Paris Ouest Nanterre la défense, 15 juin 2012.
* « Aspects procéduraux du licenciement pour motif économique », in *Le licenciement pour motif économique*, formation ENM, 8 novembre 2011.
* « Les accords portant sur les restructurations destructrices d’emploi », in *Les restructurations et leurs impacts sur les relations de travail*, Université Jean Monet Saint-Etienne, 3 et 4 novembre 2011.
* « Vers un droit négocié des restructurations destructrices d’emplois », in *Le droit du travail, quelle crise ?*, Séminaire international, Université d’Avignon, 29 et 30 septembre 2011.
* « Plans de départs volontaires et accords de restructuration : deux modes d’altération du droit du licenciement économique ?», Séminaire de l’Institut de Recherche sur l’Entreprise et les Relations Professionnelles (IRERP), Université Paris X – Nanterre, 28 avril 2011.
* « La diversité des formes d’emploi : de l’auto-entrepreneuriat au portage salarial », Intervention à l’Université de Saint-Etienne, 20 janvier 2011.
* « Les techniques de contrôle du pouvoir de l’employeur (public et privé), in *Droits du travail et des fonctions publiques : unité(s) du Droit ? Influences, convergences, harmonisations*, 1er octobre 2010, Université Paris Ouest Nanterre La Défense.
* « La négociation des plans de restructurations », in *Négociations en droit du travail*, Colloque organisé par l’Institut du travail de l’Université de Bordeaux 4, 12 mars 2010.
* Présentation du chapitre « Le défi des restructurations », *Les entretiens de l’IRES*, Conseil économique social et environnemental, Paris, 15 octobre 2009.
* « Le régime du pouvoir de l’employeur », Journée des lauréats des prix de thèse de l’AFDT, 26 juin 2009.
* « La rupture conventionnelle dans un contexte de réduction d’effectifs et de fermeture de site », demi-journée du Conseil d’administration de l’AFDT, 6 mars 2009.
* « L’accord du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail : une tentative d’évaluation » (avec F. Lefresne et C. Tuchszirer), Séminaire de la mondialisation, Observatoire Français des Conjonctures Economiques, 10 juin 2008.
* « Le nouveau Code du travail : mode d’emploi », Commission ouverte de droit social de l’ordre des avocats du Barreau de Paris, 24 avril 2008.
* « Réflexions sur la recodification du droit du travail » (en collaboration avec M. Grévy), Séminaire de l’Institut de Recherche sur l’Entreprise et les Relations Professionnelles (IRERP), Université Paris X – Nanterre, 26 juin 2006.
* « Le discours de la libéralisation des échanges en guise de justifications », Séminaire international de droit du travail comparé sur le thème *Libéralisation des échanges et droit du travail* (Université Ca’ Foscari, Venise), 14-19 juin 2004 (actes du séminaire parus aux éditions CEDAM, Padova, 2005).
* « La décentralisation productive et le droit du travail (le cas français) », Séminaire international de droit du travail comparé sur le thème *Décentralisation productive et droit du travail* (Université Ca’ Foscari, Venise), 17-21 juin 2002 (actes du séminaire parus aux éditions CEDAM, Padova, 2004).

**Organisation de colloques**

* *Questions sensibles en droit du travail*, Grand chambre de la Cour de cassation, 9 juin 2023 (avec F. Canut, J.-F. Cesaro, A. Martinon, P. Lokiec).
* *Questions sensibles en droit du travail*, Grand chambre de la Cour de cassation, 17 juin 2022 (avec F. Canut, J.-F. Cesaro, A. Martinon, P. Lokiec).
* *Questions sensibles en droit du travail*, Grand chambre de la Cour de cassation, 18 juin 2021 (avec J.-F. Cesaro, A. Martinon et P. Lokiec).
* *Questions sensibles en droit du travail*, Grand chambre de la Cour de cassation, 14 juin 2019 (avec J.-F. Cesaro, A. Martinon et P. Lokiec).
* *La lutte contre le travail illégal : défis et perspectives*, Faculté de droit de Douai, université d’Artois, 30 septembre 2016 (avec Corinne Robaczewski)
* *Subordination juridique, dépendance économique…quelles protections, pour quels travailleurs ?* Université Paris Panthéon Sorbonne, 17 juin 2016 (avec Martine le Friant et Jean-Emmanuel Ray).
* *L’accord et le juge du travail*, Cour de cassation, 27 mai 2016 (avec Pascal Lokiec et Arnaud Martinon)
* *Réforme du droit des entreprises en difficulté, premiers bilans un an après*, Faculté de droit Alexis de Tocqueville, 2 octobre 2015 (avec Maxence Laugier)